

UNIVERSITE DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

RELEVÉ DE DECISIONS du Conseil d'Administration du 01 et 02 juillet 2004

- Campus de Fouillol -

(CE RELEVÉ EST DONNÉ À TITRE D'INFORMATION ET NE CONSTITUE PAS LE PV DE LA SÉANCE DU CONSEIL)

Le Président ouvre la séance à 9h15 après avoir constaté le respect du quorum (45/60). Il souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants des collectivités régionales et départementales puis rappelle les échéances à venir à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, notamment le renouvellement complet des trois Conseils lors du premier trimestre 2005.

Quelques modifications sont apportées à l'ordre du jour : point 2/g) : tarif de la Formation Continue ; point 2/h) : Université de juillet organisé par l'Ecole Doctorale ; point 3/e) : démission du VP CUR de la Guyane et sa succession ; point 8 : ouverture de la 2^{ème} année de Médecine ; et les questions diverses sont enregistrées.

Point 1 : Approbation du Procès-Verbal du CA du 25 mars 2004

Sous réserve de quelques modifications de forme, *le procès-verbal du CA du 25 mars 2004 est adopté.*

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-019	Ne prend pas part au vote	06
	Abstention	00
	Contre	01
	Pour	reste

Point 2 : Points financiers

a) Approbation du compte financier 2003 :

Monsieur Bruno VALDEVIT, Agent Comptable, présente le compte financier 2003. Il rappelle le contexte dans lequel s'est exécuté le budget de cet exercice et met en avant, d'une part un accroissement substantiel de recettes du à la prise en charge en 2003 de deux années de contrat de développement et, d'autre part, une exécution budgétaire raccourcie de plusieurs mois en raison des grèves limitant ainsi les dépenses annuelles. Il donne ensuite les principaux éléments de ce compte financier à savoir :

- Les dépenses 2003 sont arrêtées à 16.369.280,22 € en fonctionnement et 4.810.962,22 € en investissement soit un total de 21.180.242,44 €.
- Les recettes 2003 sont arrêtées à 10.954.972,28 en fonctionnement et 4.042.936,80 en investissement soit un total de 14.997.909,08 €.
- le résultat de fonctionnement de l'exercice 2003 qui est de 5.414.307,94 €.
- le fonds de roulement au 31/12/2003 se situe à 7.520.505,68 soit une variation de 6.181.733 €.
- le bilan arrêté au 31/12 en équilibre à 29.571.656,51 €.

A l'appui d'un diaporama, il décortique ensuite les différents indicateurs dans une analyse rétrospective sur sept années. L'établissement est malgré ce résultat exceptionnel, dans une situation limite au regard de sa capacité à assumer son fonctionnement par un manque de crédits, et de l'affichage important des investissements en restes à réaliser. Monsieur VALDEVIT note une progression inquiétante de la masse salariale en notant toutefois que les heures complémentaires ont diminué. Cette augmentation de la charge de personnel est aussi une conséquence des accords faisant suite à la grève de début 2003 et des emplois gagés qui sont restés à la charge de l'établissement. Il fait également remarquer la faiblesse progressive des prestations et des droits d'inscriptions.

Pour conclure, Monsieur VALDEVIT décrypte la différence entre le fonds de roulement et les réserves « votées » de l'université. Il fait remarquer que le budget 2004 a pris en compte ces réserves pour permettre l'inscription de la totalité des crédits affectés aux constructions dans un souci de transparence financière.

Il insiste enfin sur la nécessité de trouver des ressources complémentaires pour assurer la pérennité des missions de l'université.

Le Président propose aux membres du Conseil trois délibérations distinctes :

- Le conseil décide d'arrêter les opérations décrites dans le compte financier 2003.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-020	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

- Le conseil approuve les virements de l'ordonnateur entre comptes au sein d'un même chapitre.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-021	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	01
	Contre	00
	Pour	44

- Le conseil décide d'affecter le résultat de l'exercice 2003 soit 5.414.307,94 € au compte 10682 « réserves disponibles ».

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-022	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

b) Compte-rendu de la Commission des Moyens :

Monsieur Maurice BURAC, Vice-Président du CA, responsable de cette commission, rappelle le montant de 5,122,386.00 € correspondant aux crédits 2004 non fléchés à répartir. Ces crédits se composent de la DGF nette, des droits universitaires, du complément de la compensation IATOS (40% salaires), du surcoût au titre du contrat et de la compensation des boursiers.

Monsieur BURAC précise que 80% de ces crédits ont été répartis lors du Budget primitif. Ainsi, 4,641,989.00 € ont déjà été attribués et un solde de 480,397.00 € doivent être à nouveau répartis.

Il poursuit en présentant une proposition de répartition de ce montant au prorata du pourcentage de chaque UFR dans la constitution des crédits de fonctionnement pédagogique calculés selon San Rémo.

Monsieur BURAC souligne à nouveau les différentes recommandations formulées au CA du 25 mars 2004 par la Commission des Moyens. Il propose d'avantage de rigueur dans l'exécution des budgets pour mettre fin à la pratique des reports de factures sur l'exercice de l'année suivante ; l'effort de rationalisation des dépenses doit être aussi poursuivi ; une plus grande contribution des composantes sera à prévoir pour le fonctionnement normal des commissions de spécialistes et des jurys de thèses ; la recherche d'une diversification des droits d'inscription notamment via le renforcement de l'éducation permanente et la consolidation de l'Université du Temps libre sur les différents pôles.

Le Président soumet les propositions de la Commission des Moyens aux membres du Conseil d'Administration qui valident ces principes à l'unanimité.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-023	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

c) Décision Budgétaire Modificative n°2 (DBM n°2) :

Monsieur VALDEVIT présente la décision modificative budgétaire N° 2 de l'exercice 2004. Il rappelle que les documents présentés sont issus de l'application et justifient de la transparence des chiffres. Cette présentation permet de visualiser pour l'établissement et pour chaque composante l'évolution des crédits budgétaires et des ressources inscrites. Il fait remarquer que la procédure mise en place depuis 2003 porte obligation aux ordonnateurs de justifier par notification originales et pièces certifiées de la réalité des recettes proposées à l'inscription budgétaire. Il signale que cette démarche relativement lourde a permis de limiter les erreurs.

A l'aide d'un diaporama, l'Agent Comptable décrit la DBM. Celle-ci est arrêtée 5.414.107 € et entraîne une diminution du fonds de roulement de 799.420 € soit 9.047.174 € sur l'exercice 2004.

La DBM N°2 est approuvée par les membres du Conseil d'Administration.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-024	Ne prend pas par au vote	01
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	44

d) Présentation du cadrage budgétaire 2005 :

Le Président présente, aux membres du Conseil, une lettre de cadrage budgétaire globale dont l'objectif est de donner les principaux axes de la politique financière de l'université pour l'exercice 2005. Il précise que dans la continuité de 2004, le prochain budget devra être rigoureux, adapté et sincère. La maîtrise de notre gestion tant en ressources qu'en dépenses, la mise en place de la politique patrimoniale et de l'amortissement, un soutien à la modernisation par une priorité donnée aux moyens informatiques (GESPER, Serveurs de gestion...), au maintien de la décentralisation de la gestion financière en matière de dépenses, à la mise en place de services missions, ainsi que la gestion centralisée des charges de personnel et heures complémentaires, devraient aider à mieux gérer, mieux comprendre et ainsi mieux négocier le budget de l'UAG.

Un débat s'instaure.

Les travaux sont suspendus pour une pause de 20 minutes. La séance reprend à 12h20.

e) Sortie de l'actif : véhicule « Renault Laguna » :

Le véhicule de type « Renault Laguna » immatriculé 679 ARJ 971 après la délibération du CA du 25 mars 2003 portant sur sa mise en réforme a été vendu au garage « Leroux Auto », pour une somme fixe de 381 €.

Le Conseil d'Administration approuve la sortie de l'actif dudit véhicule.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-025	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

f) Tarifs de location des installations sportives du Campus de Schoelcher :

Le Président présente une grille tarifaire pour la location du complexe sportif du campus de Schoelcher en Martinique. Cette grille propose un tarif préférentiel et un tarif à taux plein, par trimestre, semestre et année.

Ces tarifs établis par le SUAPS sont adoptés à l'unanimité.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-026	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

g) Tarif de la Formation Continue :

Madame MORAVIE, Directrice du SUEPFC, présente les tarifs 204/05 des diplômes en présentiel, des diplômes à distance, des formations qualifiantes, des diplômes en lignes et de l'Université du temps libre.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité des membres du Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-027	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

h) Université de Juillet organisée par l'Ecole Doctorale :

Le Président présente une proposition tardive d'un tarif de 30 € appliqués aux participants de l'Université de juillet organisé par l'Ecole Doctorale sur le Campus de Fouillole

Le Conseil approuve cette proposition.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-028	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	05
	Contre	00
	Pour	40

Point 3 : Points juridiques

a. Contrats de travail et Conventions :

▪ Compte-rendu des actes autorisés par délégation :

Le Secrétaire Général, après avoir répondu aux interrogations posées lors du précédent Conseil d'Administration, présente le tableau établi par la Division du Personnel IATOS relatif aux contrats inférieurs à 5 mois.

▪ Compte-rendu des actes exclus par délégation :

Le Secrétaire Général présente le tableau établi par la Division du Personnel IATOS relatif aux contrats supérieurs à 5 mois, puis répond aux diverses questions des membres du CA.

Le Conseil approuve ces contrats d'établissement.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-029	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

Le Président et le Secrétaire Général présentent les conventions supérieures à 150,000.00 € (exclues de la délégation).

Le Conseil les approuve.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-030	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

La séance est suspendue pour la pause repas à 13h25.

Les travaux reprennent à 15h15.

b. Approbation de modifications de statuts :

▪ Modifications du Statut de l'Université :

Le Secrétaire Général Adjoint présente les travaux de la Commission des Statuts. Après analyse, cette commission a proposé des modifications indispensables à la clarification de certains articles du statut de l'Université.

Ainsi, une meilleure définition du secteur électoral des personnels scientifiques des bibliothèques pour les élections des membres du CA est proposée ; le cas des personnels enseignants et enseignants chercheurs non affectés dans une composante ; une délimitation fonctionnelle des secteurs électoraux Guadeloupe – Guyane et Martinique est proposée ; l'ouverture de la participation des directeurs des services communs aux séances des trois conseils et la participation des usagers de la Formation Continue ayant la qualité d'étudiants aux élections du CA et CEVU ainsi que la localisation des UFR, Instituts et services communs sont précisés.

Ces modifications du statut de l'UAG sont adoptées par le Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-031	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	03
	Contre	00
	Pour	42

▪ Modifications du statut de l'IUT de Kourou :

Le Secrétaire Général Adjoint présente les modifications du statut de l'IUT de Kourou proposées par le Conseil d'administration de l'IUT en sa séance du 11 décembre 2003. Après analyse de la Commission des Statuts, une rédaction substantiellement différentes est proposée pour : la composition du CA de l'IUT ; les modalités d'élection du corps enseignants et enseignants-chercheurs ; les fonctions du directeur ; la désignation d'un directeur adjoint par pôle ; le rôle et la désignation du chef de département ; la composition et le rôle du conseil de département.

Les modifications du statut de l'IUT sont approuvées.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-032	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	07
	Contre	01
	Pour	37

c. Approbation des Règlements Intérieurs du CEVU et du CA :

Le Conseil après avoir entendu la présentation des travaux de la Commission des statuts réalisée par le Secrétaire Général Adjoint et le Vice-Président du CEVU, décide de surseoir à l'examen d'un RI pour le Conseil d'Administration.

Le CA souhaite surseoir à l'examen du Règlement Intérieur.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-033	Ne prend pas par au vote	06
	Abstention	09
	Contre	03
	Pour	27

d. Approbation de la composition du Comité Hygiène et Sécurité :

Le Secrétaire Général Adjoint présente la composition du Comité Hygiène et Sécurité. Le Président précise que le CHS sera composé de membres nominatifs titulaires et suppléants et souhaite la mise en place de sections locales par pays, une composition pour laquelle des correspondants seront à désigner au sein des services.

La composition du CHS est validée par les membres du CA.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-034	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

e. Démission du Vice-Président du CUR de la Guyane et sa succession :

Après un rapide bilan du mandat du Professeur Henri CLERGEOT et les remerciements chaleureux du Conseil pour l'action menée en Guyane, le Président propose la candidature de Monsieur Olivier HENRI.

Le Conseil approuve cette proposition.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-035	Ne prend pas par au vote	02
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	43

Point 4 : Dossiers du CUR de la Guadeloupe

▪ Dossier d'expertise « projets informatiques », CPER Guadeloupe :

Monsieur Didier BERNARD, Vice-Président du CUR de la Guadeloupe, présente le projet d'expertise relatif à la restructuration du réseau et des équipements informatiques du campus de Fouillole. Ce projet s'intègre dans le schéma général de développement et d'aménagement de l'établissement : le tout WEB pour l'Université, Intranet accessible de tous les points de l'établissement, adresse électronique et formation aux TIC dispensée à chaque étudiant ; mise en place généralisée de serveurs de fichiers et serveurs de sauvegarde ; la visio-conférence, le streaming et l'enseignement en ligne. L'environnement du projet en matière de services aux usagers prévoient : des interconnexions de réseau, des amphithéâtres et salles de cours, la mise à disposition des ressources en calcul de l'Université et un accès distant.

Le Vice-Président du CUR de la Guadeloupe précise le plan de financement prévu à cet effet :

- TICE Restructuration du Réseau Campus : phases Etudes
 - FEDER : 32,006.00 €
 - ETAT : 17,253.00 €
- TICE Restructuration du Réseau Campus : phases Travaux
 - FEDER : 1,567,217.00 €
 - ETAT : 843,886.00 €

Ce projet d'expertise et ce plan de financement sont approuvés par le Conseil d'Administration.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-036	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

▪ **Avant-Projet Sommaire (APS) : « Accueil du Campus de Fouillole »**

Le Vice-Président du CUR de la Guadeloupe présente l'Avant Projet Sommaire relatif à la requalification de l'accueil et des espaces extérieurs du Campus de Fouillole à Pointe à Pitre. Il précise que l'enveloppe allouée à cette opération dans le cadre du contrat plan Etat/région 2000-2006 est de 2,134,286.24 € TDC (toutes dépenses confondues). Il poursuit par le léger excédent du total de surface utile présenté en phase APS : 285,61m² au lieu de 276m². Il précise qu'il conviendra de réduire cet écart pour éviter les problèmes de financements que peut induire un excédent de surface.

L'Avant Projet Sommaire est adopté par les membres du Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-037	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	01
	Contre	00
	Pour	reste

La séance est levée à 18 heures.

Vendredi 02 juillet 2004

La séance est ouverte à 8h45 après constat du quorum (43/60).

Point 5 : Approbation des propositions du Conseil Scientifique du 23/03 et du 29/06/04 :

Monsieur Max LOUIS, Vice-Président du Conseil Scientifique, présente le relevé de décision du CS du 23 mars 2004 : avis favorable pour la reconnaissance à mi-parcours de deux équipes en émergence (DSPT 5 et DSPT 7) ayant fait l'objet d'une pré-expertise ministérielle ; répartition des crédits recherche 2004 en matière de politique contractuelle, d'échanges inter pôles UAG, de soutenance de thèses et de stages de doctorants et de missions d'échanges scientifiques ; avis favorable après examen et amendements du statut de l'Ecole Doctorale ; réflexion sur la politique éditoriale de l'UAG ; mise en place de deux réunions, l'une septembre, l'autre en février pour les avis relatifs au recrutement d'enseignants invités à l'UAG.

Les propositions du Conseil Scientifiques du 25 mars 2004 sont adoptées par le CA.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-038	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	reste

Il poursuit par la présentation des travaux du CS en sa séance du 29 juin 2004 : la mise en place d'un questionnaire type pour préparer le bilan du volet recherche du contrat quadriennal et recueillir les propositions d'orientations pour le prochain contrat ; avis favorable au schéma LMD pour le volet Licence (la discussion sur le volet Master étant reporté au prochain CS) ; le report de l'attribution du Prix de thèses en janvier ou février 2005 ; avis favorable au projet de Doctorat *honoris causa* de l'UAG.

Après débat, les propositions du Conseil Scientifiques sont adoptées par le CA.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-039	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	reste

Point 6 : Approbation des propositions du CEVU du 30/06/04

Monsieur NARAYANINSAMY, Vice-Président du CEVU, présente les propositions du CEVU du 30 juin 2004 relatifs aux diplômes : pour les diplômes nationaux, avis favorable à la Licence Professionnelle « Accompagnement-insertion » (SUEPFC en Guyane) ; ouverture de la licence AES et de la licence d'Anglais à l'IESG ; pour les diplômes universitaires avec avis favorable : DIU « Hygiène hospitalière », DU « Epidémiologie Appliqué en milieu tropical », DU « Sexologie de l'adolescent – accompagnement de la délivrance de la contraception d'urgence aux

adolescents », DU « Nutrition », DU « Sexualité Infertile » ; avec accord de principe et demande de compléments : DIU « Hypertension artérielle, risque cardiovasculaire et rénal » ; avis de report pour réexamen : DU « Urgences chirurgicales », DU « Traumatologie du sport ».

D'autre part, une nouvelle rédaction du règlement général du contrôle des connaissances après amendements est approuvé par le CEVU ainsi que la mise à jour de la charte des examens. Les notes de cadrage L du LMD est validé dans ces grands principes, la poursuite de la réflexion est actée par le CEVU.

Après débat, la charte d'examen est approuvée par le CA.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-040	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	02
	Contre	01
	Pour	40

Après débat, la note de cadrage du L du LMD et les propositions du CEVU sont adoptées.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-041	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

Point 7 : Informations sur le projet d'implantation de l'UFR STAPS

Le Président rappelle l'historique du projet d'implantation de l'UFR STAPS au Lamentin. Il constate les difficultés rencontrées à cette occasion et note le souhait actuel de l'UFR STAPS d'être maintenu sur le campus de Fouillole. Souhaitant dépassionner le débat et au vu de l'évolution de ce dossier, le Président propose au Conseil de valider le projet d'une nouvelle étude de faisabilité pour l'implantation du site de l'UFR STAPS à Fouillole ou ailleurs. Cette étude, précise le Président, sera réalisée par un cabinet indépendant.

Le Conseil valide le projet d'une nouvelle étude d'implantation de l'UFR STAPS.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2004-042	Ne prend pas par au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

Point 8 : Ouverture de la 2^{ème} année de médecine

Le Président rappelle les termes de la délibération du CA du 25 mars 2004 qui lui donnait mandat pour décider après les compléments d'information apportés par le Doyen de cette composante pour autoriser ou non l'ouverture de la deuxième année de DEUG de médecine en Guadeloupe. Il souligne que le CEVU avait en sa séance du 22 mars 2004 rendu un avis négatif pour la rentrée 2004 et positif pour 2005.

Le Président informe les membres du Conseil de son avis négatif quant à l'ouverture de cette deuxième année pour la rentrée universitaire 2004 et justifie sa position.

Point 8 : Bilan à mi-parcours du Contrat Quadriennal

▪ Volet Recherche :

Le Vice-Président du CS, Max LOUIS, procède à la présentation du bilan à mi-parcours du volet recherche du contrat quadriennal. Au niveau des mission de recherche, 39 recrutements ont été effectués au sein des unités de recherche contre 14 départs en 2 ans ; 141 publications d'enseignants-chercheurs ; 7 HDR soutenues en 2 ans ; 36 conventions et contrats ; 17 thèses soutenus en 2 ans ; 33 colloques et séminaires organisés.

Pour la recherche internationale : 261 communications dans des congrès internationaux ; 10 enseignants-chercheurs en mobilité ; 32 enseignants-chercheurs invités ; 35 conventions avec des universités étrangères ; 18 thèses en cotutelle.

Au niveau de la valorisation : 21 conventions concernant 10 unités de recherche avec les entreprises ; 18 unités de recherche déclarent faire de la vulgarisation soit plus des 2/3.

▪ **Volet Relations Internationales :**

Le Vice-Président du CA, Maurice BURAC, présente le bilan à mi-parcours du volet relations internationales du contrat quadriennal. Il rappelle que l'objectif retenu au contrat est de faire de l'UAG une université au label international reconnu. Pour cela l'UAG a renforcé la mobilité des étudiants et du personnel : 466 étudiants étrangers en 2002 à 525 en 2003, la mobilité du personnel enseignants et non enseignants reste encore limitée. Il précise ensuite que depuis 2002 l'UAG a renforcé sa coopération avec la plupart des universités par la création des réseaux d'universités et la mise en œuvre de consortiums. Monsieur BURAC termine sa présentation sur la réorganisation du service des relations internationales qui devra être mise en œuvre avant la fin du contrat permettra la création d'un service commun des relations internationales.

▪ **Volet politique documentaire :**

Monsieur FAULE, responsable de la section Guadeloupe du SCD, représentant du Directeur du SCD, présente le bilan à mi-parcours du contrat quadriennal en quatre points : l'organisation et le développement des ressources documentaires avec pour objectif 10.000 ouvrages par an et un accroissement des périodiques électroniques ; l'informatisation et la modernisation par le changement de SIGB

▪ **Volet NTIC :**

Le Directeur du CRI-M, Olivier PORTECOP, présente le bilan à mi-parcours du volet NTIC du contrat quadriennal. Il rappelle les différentes réunions et thématiques de la Commission informatique depuis 2002 : RENATER, site WEB de l'UAG, projets FEDER, projet SCD, mise en œuvre de JEFYCO, dédoublement du PCEM1, aide au C3I...

Point 9 : Présentation du 1^{er} Bilan Social de l'Université

Le Secrétaire Général Adjoint présente le premier bilan social élaboré à l'UAG. L'Université réalise son 1^{er} bilan social et s'engage donc dans une démarche moderne de communication qui vise à la fois à informer la communauté universitaire sur sa politique sociale, et à proposer un document unique de référence à ses partenaires institutionnels.

Outil de pilotage indispensable, ce bilan social de l'année 2003 demeure partiel : il ne porte que sur les effectifs, l'effort de formation, les réalisations en matière d'Hygiène et de Sécurité. Les difficultés rencontrées proviennent pour la plupart de l'éparpillement des données à exploiter, même si cette contrainte a été en partie maîtrisée grâce au logiciel GESPER renseigné pour l'occasion.

Aussi, les indications présentées sont des informations statistiques non commentées, comme :

- l'effectif total de l'UAG est de 911 personnels.
- la population des personnels enseignants au nombre de 478 est en majorité masculine, la moyenne d'âge d'environ 49 ans.
- la population des personnels non enseignants au nombre de 433 est en majorité féminine, la moyenne d'âge est d'environ 46 ans.

Point 11 : Questions diverses

Plusieurs questions diverses sont abordés dans le cadre de simples échanges d'informations.

Après quelques mots de remerciements du Président, la séance est levée à 13h30.

A Pointe A Pitre, mardi 06 juillet 2004.

**Le Président de l'Université,
Alain ARCONTE**